**Vœu : « Améliorer les déplacements doux à l’extérieur de notre commune »**

Rapporteur : Vincent Baggioni

La crise énergétique actuelle souligne la dépendance aux énergies fossiles qui caractérise les mobilités de nos concitoyens, tout particulièrement au travers de l'utilisation quasi exclusive de la voiture. Au lieu d'être considérée comme une contrainte, cette crise peut être saisie comme une opportunité pour agir en offrant des chemins plus vertueux.

Le développement des transports en commun dans nos territoires rencontre en effet des difficultés de notoriété publique : trop faibles densités pour déployer une offre pertinente, transports en commun trop onéreux face à nos faibles moyens budgétaires. Quatre axes peuvent néanmoins être privilégiés : la coordination des moyens existants et le renforcement des lignes structurantes ; le déploiement des systèmes alternatifs ; le développement des déplacements intercommunaux à vélo et articulés aux transports en commun.

Considérant le diagnostic réalisé par l’association Mobilités Alpines, qui dresse le constat d'une dé-coordination entre le train et les lignes de bus, d’une redondance des lignes par des fréquences horaires trop rapprochées sur les axes principaux de circulation et d'une dégradation du service par l’abandon de lignes ou la perte de fréquences ;

Considérant que la liaison avec Manosque, principal pôle de ces services qui sont indispensables à nos concitoyens (santé, emploi, formation, commerces spécialisés) présente des lacunes, notamment en ce qui concerne la fréquence des bus en matinée et durant l’après-midi ;

Considérant que le déploiement de solutions de covoiturage est une autre forme de réponse pragmatique et adaptée à notre territoire ;

Considérant que le « baromètre des villes cyclables » récemment établi par la Fédération des Usagers de la Bicyclette atteste la volonté de nombreux habitants de Forcalquier et de ses alentours de vouloir davantage utiliser le vélo comme moyen de déplacement ;

Nous, élus du Conseil Municipal de Forcalquier :

* souhaitons que la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure engage une réflexion autour de l’opportunité de mettre en place une navette intercommunale permettant d’offrir un cadencement horaire, de manière à faciliter les déplacements des personnes sans voiture et à mieux relier notre territoire aux liaisons par train ou autocars au départ de Manosque et de La Brillanne ;
* souhaitons alerter les autorités organisatrices des mobilités, et en particulier la région Sud, de nos besoins, et leur faire des propositions : coordination des transports, amélioration des fréquences, réduction de la durée des trajets, sécurisation des horaires ;
* souhaitons que la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure relance l’expérimentation de l’application de covoiturage sur des trajets courts « Atchoum » mise en place par la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure en 2019, avec le renfort de l’Ademe et de la Région Sud mais mise à mal par la crise sanitaire et le premier confinement intervenus précisément au moment de son lancement.
* souhaitons que les autorités organisatrices des transports du Département des Alpes de Haute-Provence prennent en charge les vélos des usagers dans les transports en commun, en prévoyant une place suffisante à leur accueil (train et bus), et l’aménagement de parkings sécurisés pour les vélos aux abords des gares et arrêts de bus, afin là encore de rendre possible la multimodalité des déplacements.
* souhaitons que la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure entre en discussion avec la communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon afin de réaliser conjointement un schéma intercommunal des déplacements à vélo de manière à créer à termes des pistes sinon de bandes cyclables, dans les secteurs qui le permettent à des coûts raisonnables, de manière à établir des continuités cyclables sur les principaux axes routiers qui structurent les échanges intercommunaux, et qui sont tout à fait accessibles aux déplacements à vélo : Forcalquier-Niozelles-La Brillanne, Forcalquier-Pierrerue-Lurs, Forcalquier-Limans-Saint-Etienne-les-Orgues, et surtout Forcalquier-Mane, dont une liaison doit être prochainement aménagée par le Département des Alpes de Haute-Provence, mais qui mériterait d’être prolongée, d’un côté vers Saint-Michel l’Observatoire et de l’autre jusqu’au tracé de l’Euro-Vélo-Route n° 8 qui doit relier Cadix à Athènes en passant par Dauphin et Saint-Maime, et dont le potentiel de retombées touristiques est conséquent ;
* souhaitons que la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure s’engage dans le versement d’une prime à l’achat favorisant l’accessibilité au vélo à assistance électrique, de manière à activer le dispositif national « Bonus Vélo à assistance électrique » qui est soumis à condition d’octroi d’une prime intercommunale.